



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 25
Abstentions : 0
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17/06/2025

DELIBERATION
n° CA 2025 – 21_I

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(SOIP)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK
*

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 17/06/2025
DELIBERATION n° CA 2025 - 21_J
Compte rendu des décisions prises par M. le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(SOIP)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
Février 2025	Autres contrats, conventions, accords	900008	Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprise : Le présent avenant fixe les modalités technique et financière, conformément à l'article 5.2 de la convention signée le 8 novembre 2022, de la 24ème édition du GRECE qui se déroulera au cours de l'année universitaire 2024 - 2025.
	Choisissez un élément.		